

DEPARTEMENT
JURA

ARRONDISSEMENT
DOLE

CANTON
ROCHFORT SUR NENON

Commune d'ECLANS-NENON
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 1^{er} octobre 2014

Nombre
De conseillers
En exercice : 11
De présents : 10
De votants : 11

L'an deux mil quatorze, le premier jour du mois d'octobre à 20h00, le conseil municipal de la Commune de ECLANS-NENON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Hervé PRAT, Maire

Étaient présents : M. Hervé PRAT, Mme Catherine MONTRICHARD, Mme Virginie POIGEAUT, Mme Patricia PERROT, Mme Marianne REY, Mme Chantal COLIN, Mme Martine JUPILLE, M. Vincent PIQUE, M. Jacky ZASEMPA, Mme Myriam NARABUTIN

Convocation :
24/09/2014
Affichage :
08/10/2014

Absente excusée : Mme Christelle GERAN

Secrétaire de séance : M. Vincent PIQUE

Objet : Motion contre
l'accord TAFTA

Objet de la délibération : Motion contre l'accord TAFTA

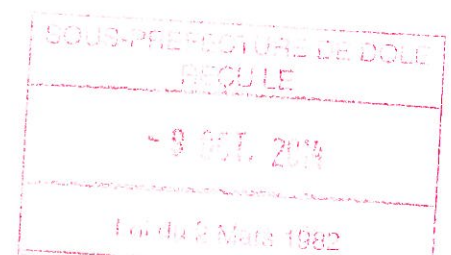
La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada et le PTCI (TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché *dérégulé* : le grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, *le premier à la fin de l'année, le 2ème en 2015*, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes. Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement **le maintien des services publics et le soutien de l'économie locale**. *Les transports publics, la santé et même l'éducation nationale pourraient ainsi être détruit à la demande des multinationales.*

Ces traités visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et **normes** sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange. Le droit du travail, le SMIC, l'assurance maladie, les retraites pourraient être démantelées au profit des compagnies privées.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, et même concernant le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les Etats Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas. Un accord de ce type existe : l'ALENA (entre les États-Unis, le Canada et le Mexique). Il est en vigueur depuis 19 ans. Résultats : Les salaires des Américains et Canadiens ont été tirés vers le bas sans que les salaires mexicains augmentent ; le Mexique était exportateur net de produits agricoles, aujourd'hui il est importateur net avec destruction de milliers d'emplois dans l'agriculture ; Un autre exemple, les USA n'ont pas respecté l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud : ils ont versé des aides publiques à leurs « champions » industriels Apple contre Samsung.



De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfiques escomptés » ! Ainsi la firme américaine Lone Pie peut poursuivre le Canada parce que le Québec a interdit l'extraction du gaz de schiste.

Ils pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique. Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant notre département aux aventures de la fracturation hydraulique. Et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine (antibiotique) ou le poulet lavé au chlore.

Par la signature de ces traités, serait réalisé le vœu de D. Rockefeller : « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire* »

POUR TOUTES CES RAISONS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (7 pour, 3 abstentions) :

- manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;
- demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTCI et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ;
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- se déclare en attendant hors Grand Marché Transatlantique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

